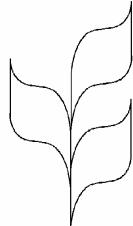




CBD



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/8/21
19 janvier 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Huitième réunion

Curitiba, Brésil, 20-31 mars 2006

Point 22.4 de l'ordre du jour provisoire*

RESSOURCES FINANCIÈRES ET MÉCANISMES DE FINANCEMENT (ARTICLES 20 ET 21)

Ressources financières supplémentaires : état du financement, lacunes et solutions possibles

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. En vertu des articles 20 et 21 de la Convention, les Parties sont engagées à contribuer des ressources financières afin de soutenir la mise en œuvre de la Convention. Les ressources financières et les mécanismes de financement figurent de façon permanente à l'ordre du jour de toutes les réunions ordinaires de la Conférence des Parties. Au paragraphe 6 de la décision VII/21 (Ressources financières additionnelles), la Conférence des Parties prie le Secrétaire exécutif de poursuivre ses efforts de compilation et de diffusion des informations sur le financement de la diversité biologique, afin de suivre l'état du financement, identifier des lacunes dans les activités de financement et formuler des solutions de financement. Les mesures prises par le Secrétaire exécutif pour répondre à cette demande ont été précisées dans une note sur l'examen des ressources financières et les mécanismes de financement (UNEP/CBD/WG-RI/1/5) pour examen par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'application de la Convention, à sa première réunion, tenue à Montréal, du 5 au 9 septembre 2005. Le Groupe de travail a recommandé un examen approfondi des ressources financières et des mécanismes de financement à la neuvième réunion de la Conférence des Parties et a aussi fourni plusieurs paramètres pour cet examen approfondi.

2. La présente note a été préparée conformément aux dispositions du paragraphe 6 de la décision VII/21. La section II décrit la situation du financement externe de la diversité biologique, établie à partir des plus récentes données recueillies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de même que d'information tirée des troisièmes rapports nationaux et autres sources. La section

* UNEP/CBD/COP/8/1.

/...

III tente d'identifier les lacunes des activités de financement à partir des troisièmes rapports nationaux et des derniers développements en matière de financement de la diversité biologique. La section IV propose un aperçu des solutions de financement examinées par les gouvernements et les autres parties prenantes ou en cours d'examen et d'élaboration au sein de la communauté internationale, plus particulièrement dans le cadre du processus financement pour le développement relevant de l'Assemblée générale des Nations Unies. La note prend fin par des recommandations pour examen par la Conférence des Parties.

II. ÉTAT DU FINANCEMENT EXTERNE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

3. L'information sur le soutien financier externe des activités de diversité biologique dans les pays en développement est plus facilement accessible au cours de la présente période intersessions que dans le passé. En réponse à la demande de la septième réunion de la Conférence des Parties, l'OCDE a poursuivi ses efforts pour recueillir de l'assistance pour la réalisation des objectifs des trois Conventions de Rio. Un plus grand nombre de transactions ont été déclarées, et d'autres devraient suivre. De plus, les institutions de financement ont commencé à mettre à la disposition du public de l'information sur les projets de diversité biologique sur leurs sites Web respectifs, et plusieurs sites Web de ces organisations fournissent également de l'information sur les tendances du passé et une analyse du financement lié à la diversité biologique. Le troisième rapport national contient une section sur les ressources financières et six de ces rapports ont déjà été reçus de Parties représentant des pays industrialisés. L'information provenant de ces sources différentes semble se compléter et confirmer les tendances générales concernant le financement de la diversité biologique.

4. L'OCDE offre deux séries de données sur le financement de la diversité biologique. La première série de données définit les projets de diversité biologique qui concernent les réserves naturelles et les autres mesures prises dans la région environnante, de même que d'autres mesures prises pour protéger les espèces en voie de disparition ou vulnérables et leurs habitats, qui portent parfois le nom de « projets de conservation pur sang ». Cette série de données est incluse dans les publications régulières de l'OCDE. Le système de notification des pays créanciers de l'OCDE fait état de 2370 engagements envers ces projets de conservation pur sang pour la période 1992 à 2003. Trois caractéristiques distinctes ont été observées :

a) Le nombre de projets de conservation pur sang financés grâce à l'assistance pour le développement a augmenté au cours des années 1990, en partie à cause d'une couverture améliorée de la base de données, et cette tendance s'est maintenue au début des années 2000. Par opposition, l'envergure de ces projets a diminué au cours de cette même période.

b) La portion subvention de l'assistance pour le développement des projets de conservation pur sang a connu une augmentation continue depuis l'entrée en vigueur de la Convention et a atteint un nouveau sommet en 1999. Malgré un ralentissement en 2000, l'assistance pour le développement des projets de conservation pur sang accordée sous forme de subventions s'est rétablie en 2002, lors de la tenue du Sommet mondial sur le développement durable, mais pourrait avoir atteint un niveau encore plus bas en 2003.

c) La durée moyenne de trois ans de l'assistance pour le développement des projets de conservation pur sang indique que l'assistance pour le développement de projets de conservation pur sang a augmenté au début des années 2000 mais que la tendance semble être à la baisse vers l'année 2003.

5. La deuxième série de données sur la diversité biologique de l'OCDE porte sur l'assistance concernant les objectifs de la Convention sur la diversité biologique fondés sur les trois repères de Rio. Cette série est publiée dans une autre communication de données. Le Système de notification des pays

créanciers de l'OCDE contenait 7 943 engagements de cette catégorie de 19 pays avant l'an 2000, de 14 pays en 2001, de 16 pays en 2002 et de 15 pays en 2003, au 31 octobre 2005. Malgré l'attente d'un plus grand nombre de rapports provenant des pays, les données recueillies à ce jour fournissent déjà beaucoup de renseignements sur les séries de financement chronologiques de la diversité biologique par la majorité des pays industrialisés sur une longue période de temps.

6. Les 15 pays industrialisés pour lesquels il existe des données pour la période 1998 à 2003 représentent 53 pour cent de l'assistance officielle nette pour le développement en 2003. L'étude pilote de l'OCDE sur la période 1998-2000 révèle que leur assistance confondue à la diversité biologique représente 62 pour cent des activités globales et officielles de l'assistance pour le développement destinées à la diversité biologique ayant été rapportées. Les volumes absolus d'assistance pour la diversité biologique provenant de ces 15 pays ont diminué de 1998 à 2001, remonté légèrement la pente en 2002 et diminué de nouveau en 2003. La part de l'assistance globale pour le développement de ces pays destinée à la diversité biologique est passée de 2,45 pour cent en 1998 à un pour cent en 2003, et a connu une légère hausse en 2002.

7. Les États-Unis d'Amérique, qui ne font pas partie des quinze pays mentionnés ci-dessus, ont publié de l'information sur le soutien financier à la diversité biologique sur le site Web de leur organisation bilatérale de développement. L'information révèle une augmentation régulière, en volume absolu, de l'assistance du pays à la diversité biologique depuis 1998, laquelle a connu son niveau le plus élevé en 2003. La part de l'assistance globale pour le développement que représentent les projets sur la diversité biologique a augmenté de 0,81 pour cent en 1999 à 1,02 pour cent en 2003. Ce pays a contribué 24 pour cent de l'assistance au développement officielle nette en 2003 et huit pour cent de l'assistance globale officielle pour le développement destiné à la diversité biologique de l'étude pilote de l'OCDE. Deux des trois rapports nationaux de pays industrialisés font état d'une augmentation continue du soutien financier à la diversité biologique au cours de la dernière décennie, et une baisse de soutien en 2003.

8. Des informations supplémentaires d'intérêt pour les politiques peuvent être publiées afin de soutenir les discussions de politique sur l'intégration et les synergies, entre autres, ainsi que sur la répartition optimale des ressources. Un indice d'intégration, défini comme le coefficient de financement de la diversité biologique dans un secteur donné par rapport au financement global de la diversité biologique, mesure l'importance du financement sectoriel destiné à soutenir les objectifs de la diversité biologique. L'indice d'intégration peut être calculé pour tous les grands secteurs ou sous-secteurs à partir des données de l'OCDE au 31 octobre 2005 mentionnées précédemment. Près de 30 secteurs ou sous-secteurs de l'assistance officielle pour le développement présentent un intérêt pour les objectifs de la diversité biologique, mais seulement huit secteurs sont d'intérêt pour le financement des objectifs de la diversité biologique. Les indices d'intégration de ces huit secteurs sont de 31 pour cent pour la protection générale de l'environnement, 22 pour cent pour l'approvisionnement en eau et l'hygiène, 15 pour cent pour l'agriculture, 13 pour cent pour la foresterie, 5 pour cent pour les pêches, 4 pour cent pour les activités multisectorielles telles que la gestion et le développement urbain, le développement rural et le développement alternatif, 3 pour cent pour l'énergie et 2 pour cent pour le transport et l'entreposage. Les projets de conservation traditionnels ne représentent que 14 pour cent de l'assistance visant les trois objectifs de la Convention. D'autres secteurs, tels que le tourisme, l'éducation, la santé, les ressources minérales et les mines, et l'industrie n'occupent pas une place prédominante en ce qui concerne l'indice d'intégration.

9. Le Système de notification des pays créanciers de l'OCDE fournit des données sur les politiques environnementales et la gestion administrative, la protection de la biosphère, la conservation de la diversité biologique, la protection des sites, la prévention et le contrôle des inondations, l'éducation et la formation environnementales et la recherche sur l'environnement. Les données de l'OCDE mentionnées

précédemment révèlent la répartition générale suivante du financement de la diversité biologique en date du 31 octobre 2005 : 44 pour cent pour la conservation de la diversité biologique, 44 pour cent pour les politiques environnementales et la gestion administrative, 4 pour cent pour l'éducation et la formation environnementales, 2 pour cent pour la protection de la biosphère, 2 pour cent pour la recherche environnementale, 1 pour cent pour la protection des sites et 0,48 pour cent pour la prévention et le contrôle des inondations.

10. L'indice de la synergie de la diversité biologique, qui représente le coefficient du financement destiné au changement climatique ou à la désertification en plus de la diversité biologique par rapport au financement global de la diversité biologique, mesure l'importance des autres enjeux environnementaux mondiaux dans la promotion du financement de la diversité biologique. Selon les données de l'OCDE mentionnées précédemment, l'indice de la synergie entre la diversité biologique et le changement climatique est de 17 pour cent, et les indices de la synergie et de la diversité biologique, et de la désertification et du changement climatique sont tous les deux de 22 pour cent, ce qui signifie qu'environ 40 pour cent du financement rapporté destiné à la diversité biologique sont également destinés aux enjeux du changement climatique ou de la désertification, et la promotion des synergies entre la diversité biologique, le changement climatique et la désertification joue un rôle important dans la mobilisation des ressources financières destinées à l'application de la Convention sur la diversité biologique.

11. La base de données des projets du 10 août 2005 révèle que l'appui de la Banque mondiale à la diversité biologique regroupe les ressources et les instruments de prêt courants de l'Association internationale de développement et du Fonds pour l'environnement mondial. Les ressources du Fonds pour l'environnement mondial représentent environ 20 pour cent du soutien global de la Banque mondiale pour la diversité biologique, et les ressources de l'Association internationale de développement représentent 30 pour cent de plus. Les moyennes mobiles de trois ans du financement de la Banque mondiale depuis 1989 révèlent que ce soutien a atteint un nouveau sommet en 1994, a connu son point le plus bas en 2001 et connaît une augmentation régulière depuis cette date, malgré une contribution annuelle ayant connu son niveau le plus bas en 2003. La Banque mondiale demeure une des principales sources de financement multilatéral de la diversité biologique, toutes perspectives confondues.

12. Le revenu total des cinq grandes organisations internationales, à savoir Conservation International, l'Union mondiale pour la nature, The Nature Conservancy, le Fonds mondial pour la nature et le World Resources Institute, a atteint 1,6 milliard \$US en 2004, à raison de 773 millions \$US provenant de particuliers, 96 millions \$US de sociétés et 270 millions \$US de fondations. Bien que ces chiffres ne représentent qu'une faible augmentation par rapport à la période précédente, les grandes organisations mondiales et de conservation se sont avérées une source importante et forte de mobilisation des ressources privées pour appuyer l'application de la Convention. Les pays qui favorisent les politiques habilitantes propices au fonctionnement et aux activités de ces organisations semblent avoir bien profité de ces ressources.

III. LACUNES DANS LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

13. Les lacunes dans les activités de financement ont été mesurées par rapport à l'envergure des besoins financiers non satisfaits en vertu de la Convention, établie selon des besoins évalués de façon crédible et des dépenses de financement cumulées avec exactitude. La crédibilité des différentes estimations des besoins a toujours été un facteur et les statistiques de financement n'ont pas été établies avec une précision rigoureuse. De plus, les lacunes des activités de financement doivent être examinées d'une façon propice à l'établissement d'une direction par politiques et à la prise de nouvelles mesures afin d'assurer un niveau et une utilisation optimaux du financement destiné à la diversité biologique, de même que la durabilité nécessaire.

A. *Gestion des connaissances*

14. La prise de décisions informées en matière de formulation, de planification et de gestion de politiques doit reposer sur une information exacte sur la disponibilité et la répartition des ressources pour la diversité biologique ainsi que la direction de la répartition, et les répartitions précédentes. De nombreux efforts ont été déployés pour recueillir, compiler, colliger et résumer l'information sur le financement passé et actuel de la diversité biologique. Les pays industrialisés et les pays en développement présentent leurs dépenses et leurs dossiers financiers liés à la diversité biologique au Secrétariat de la Convention dans le cadre de procédures nationales de communication des données. Les institutions de financement et les agences de développement bilatérales, régionales et multilatérales ont été invitées à fournir de l'information sur le financement de la diversité biologique et à publier cette information sur leurs sites Web. Les rapports annuels de plusieurs organisations internationales et de conservation contiennent habituellement de l'information sur la répartition de leurs ressources. L'OCDE a entrepris des efforts pour intégrer les questions liées à la diversité biologique à son système de statistiques sur l'assistance. Plusieurs organisations ont aussi mené des enquêtes spéciales pour recueillir de l'information, comme par exemple l'enquête du Centre mondial de surveillance de la conservation sur les dépenses et le financement des aires protégées, et les études sur la diversité biologique des pays menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Malgré tous ces efforts, aucun portrait raisonnablement complet des dépenses et du financement passés et actuels de la diversité biologique n'a pu être brossé au niveau national ou international, et les bienfaits de posséder un portrait complet des dépenses et du financement de la diversité biologique ne sont pas encore connus à leur juste valeur. De nouvelles idées telles que la création de comptes nationaux de la diversité biologique et des enquêtes régulières sur le financement doivent être examinées afin de satisfaire aux besoins à long terme pour de l'information standard, comparable, d'intérêt pour les politiques et précise sur le financement.

15. Des estimations appropriées des exigences en matière de financement peuvent nettement améliorer la communication des messages sur la diversité biologique aux donateurs, de même que la planification de la diversité biologique et la formulation de politiques. Cependant, la Conférence des Parties n'a entrepris aucune estimation des besoins en financement de la Convention et de ses décisions. Les estimations existantes préparées par d'autres procédés internationaux sont fondées sur les besoins et ne tiennent pas compte de la demande actuelle exprimée par le biais de propositions de projets planifiés ni des programmes ni des intérêts des bailleurs de fonds. Les processus nationaux de planification de la diversité biologique ont donné des occasions d'entreprendre une évaluation sérieuse des besoins en financement, et certains pays ont produit des estimations des exigences financières actuelles et futures liées à la diversité biologique. Cependant, la plupart des estimations nationales ne tiennent compte que des concepts de projets directement liés aux objectifs stratégiques souhaités et ne tiennent pas compte de la capacité d'absorption nationale ni de la capacité nationale actuelle de gérer la diversité biologique. Il n'existe pas de méthodes et de procédures prescrites pour évaluer les besoins en ressources ou prédire le niveau de ressources nécessaire pour financer les activités liées à la diversité biologique dans un horizon temporel défini.

B. *Mobilisation des ressources*

16. Il existe des preuves à l'effet que l'engagement financier envers la diversité biologique augmente lors de la tenue d'un événement de grande visibilité, comme par exemple une réunion du Sommet où les leaders mondiaux ont la chance de mettre en évidence leur responsabilité internationale. Malgré les avantages de ces réunions, la diversité biologique n'a pas fait bonne figure à certaines réunions telles que les réunions du Sommet, de sorte que le potentiel de gain que confèrent ces réunions n'a pas été réalisé. Les enjeux liés à la diversité biologique ont été abordés de façon très générale au Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement et le développement et à la réunion du

Sommet de l'Assemblée générale sur le financement du développement tenue à New York le 14 septembre 2005. Les changements climatiques ont été un des principaux dossiers examinés et ont fait l'objet d'importants engagements financiers internationaux à la réunion du Sommet du G-8 à Gleneagles en 2005. Le G-8 désire dorénavant consacrer ses efforts à la réalisation de l'objectif de 2010 de la diversité biologique adopté par 110 chefs d'État ou de gouvernement au Sommet mondial sur le développement durable et confirmé par 154 chefs d'État ou de gouvernement au Sommet mondial de 2005.

17. Les ressources financières mobilisées par les organisations internationales et de conservation auprès de particuliers, de sociétés et de fondations des pays industrialisés représentent une part importante et stable du soutien global aux activités de diversité biologique dans les pays industrialisés. Les organisations internationales et de conservation se sont avérées un instrument utile non seulement pour l'obtention de dons privés dispersés des pays industrialisés mais aussi pour la sensibilisation aux enjeux liés à la diversité biologique et le regroupement du soutien politique pour des mesures visant la diversité biologique dans les pays en développement et les pays industrialisés. Contrairement aux agences de développement, dont les priorités changent sans cesse, plusieurs de ces organisations ne se consacrent qu'à la diversité biologique et secteurs connexes, et leur intérêt de même que leur dévouement pour la diversité biologique assurent un apport régulier de ressources privées pour les activités de diversité biologique. Néanmoins, la plupart des organisations internationales et de conservation ont concentré leurs activités dans une quarantaine de pays en développement et une trentaine de pays industrialisés, dont plusieurs pays les moins développés ou petits États insulaires et n'ont pas profité du financement du secteur privé essentiel à la réalisation de l'objectif en trois volets de la Convention. Les environnements propices à l'établissement de politiques et la reconnaissance scientifique de la situation de la diversité biologique dans les pays d'accueil ont souvent beaucoup d'influence sur la répartition des ressources privées par ces organisations. Le Fonds pour l'environnement mondial et ses agences d'exécution, qui consacrent une part importante de leurs ressources à la diversité biologique, peuvent améliorer leur rôle concernant l'avancement d'un engagement efficace du secteur privé et la promotion d'approches innovatrices pour la réalisation de l'objectif en trois volets de la Convention.

C. Utilisation optimale des ressources financières

18. La répartition internationale actuelle du financement de la diversité biologique est largement déterminée selon les préférences des organisations impliquées et leurs connaissances des enjeux de la diversité biologique, de même que les connaissances scientifiques existantes dans certains domaines. Certains instruments internationaux ont été utilisés comme référence, comme par exemple le répertoire des terres humides d'importance internationale de la Convention de Ramsar, les sites de patrimoine mondial établis en vertu de la Convention pour le patrimoine mondial et les réserves de la biosphère sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les 200 écorégions mondiales créées par les scientifiques du Fonds mondial pour la nature et les points chauds de la diversité biologique défendus par Conservation International. Il n'y a aucun cadre commun pour assurer la répartition sectorielle, intersectorielle ou géographique des projets et des programmes de diversité biologique. Quelque 69 pour cent du financement de la diversité biologique ont été associés à des projets ou programmes économiques sectoriels, comme indiqué aux paragraphes 9 et 10 de la section II, ci-dessus, 14 pour cent ont été consacrés à la conservation de la diversité biologique, 14 pour cent ont été consacrés à la gestion des politiques et administrative, 1,24 pour cent est allé à l'éducation et à la formation et 0,6 pour cent a été destiné à la recherche. Ce modèle de répartition du financement met en évidence la nécessité de répartir le financement mondial pour la diversité biologique de façon plus optimale.

19. La disponibilité limitée des ressources financières exige un soin attentif et éclairé pour l'établissement et la mise en séquence des priorités. Autrement dit, il doit y avoir une politique claire sur la

répartition des interventions pour la diversité biologique. Cependant, les critères scientifiques, socioéconomiques, nationaux et internationaux existants ne sont pas toujours conséquents, et aucune série de critères uniformes et convenus n'a été élaborée pour l'établissement et la mise en séquence des priorités d'intervention pour la diversité biologique. Le maintien de l'équilibre et les compromis qui sont parfois utilisés créent toujours de la spéculation et de la controverse dans le choix des projets de diversité biologique à financer. De plus, les priorités, les buts et les objectifs nationaux en matière de diversité biologique n'ont pas été élaborés d'une façon comparable, conséquente, fixée dans le temps et quantitative qui peut en faire des éléments d'importance dans un système de répartition des ressources financières. Au niveau international, les différents écosystèmes et biomes sont souvent traités de façon fragmentée et isolée, au aucune attention structurée n'a été accordé à l'établissement des priorités et à la mise en séquence nécessaires des mesures affectant les différents écosystèmes et biomes.

20. Presque tous les pays en développement ont entrepris une évaluation de la diversité biologique dans le cadre de la stratégie et plan d'action nationaux de la diversité biologique, et la plupart ont publié leurs stratégies et leurs plans d'action nationaux pour la diversité biologique sur leurs sites Web respectifs et/ou sur le site Web du Secrétariat de la Convention, et présenté les résultats de leur évaluation à la collectivité des donateurs internationaux. Cependant, les évaluations nationales de la diversité biologique ont presque exclusivement été financées par une organisation de financement et la plupart des organisations donatrices n'ont pas été impliquées. Plusieurs organisations donatrices ont plutôt effectué leur propre évaluation, souvent dans le cadre de l'élaboration de plans d'action environnementaux, de stratégies de réduction de la pauvreté, de stratégies nationales de développement durable et de documents d'élaboration de stratégies sectorielles. Par conséquent, plusieurs priorités identifiées dans plusieurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ne reçoivent aucun financement de l'extérieur.

21. Les organisations internationales de financement accordent de plus en plus d'importance aux facteurs de rendement lors de la répartition de leurs ressources financières afin d'assurer l'imputabilité financière et d'optimiser l'utilisation des ressources. Les facteurs de rendement sont souvent établis selon leur propre portefeuille de diversité biologique, les portefeuilles de projets environnementaux d'organismes connexes et de vastes évaluations environnementales et socio-économiques. Ces mesures sont rarement mises en corrélation avec le rendement global d'un pays en ce qui a trait à la Convention sur la diversité biologique. Dans certains cas, les progrès dans l'application de la Convention peuvent être réalisés, même dans un contexte socio-économique défavorable, et les établissements socio-économiques plus forts des autres secteurs, surtout des secteurs qui peuvent avoir des effets néfastes sur la diversité biologique, pourraient ne pas nécessairement mener à un meilleur rendement pour la diversité biologique.

D. Élaboration de stratégies

22. La moitié seulement de l'échantillon des 88 stratégies et plans nationaux sur la diversité biologique ont consacré une section aux questions financières, et un quart de ces plans n'ont pas du tout abordé la dimension financière. Cinquante-cinq pour cent des stratégies et des plans d'action sur la diversité biologique n'ont fait l'objet d'aucune estimation des coûts et 60 pour cent seulement des 45 plans et stratégies restants ont présenté des données budgétaires pour les activités correspondantes proposées. Bien que les trois quarts des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique aient reconnu la nécessité de mobiliser les ressources intérieures, notamment au moyen de budgets nationaux en appui aux activités de diversité biologique planifiées, un quart des stratégies ne mentionnaient pas les ressources nationales comme un moyen de financer les projets de diversité biologique. Trente-cinq pour cent des plans seulement ont fait état d'attentes de soutien financier de la part du Fonds pour l'environnement mondial, et 85 prévoyaient une collaboration financière accrue avec les donateurs bilatéraux, régionaux, multilatéraux et leurs agences. Vingt-huit pour cent des stratégies et plans d'action n'ont examiné aucune

autre source de financement, et les autres stratégies et plans d'action n'ont pas déterminé de rôle précis pour les autres sources de financement. Les lacunes mises au jour dans les stratégies et plans d'action sur la diversité biologique semblent avoir été confirmées par l'information des troisièmes rapports nationaux. Les deux tiers des trente rapports reçus à ce jour indiquent qu'aucune mesure fiscale n'a été adoptée pour soutenir les activités de diversité biologique, et 90 pour cent des rapports ne font état d'aucun examen des budgets nationaux et des politiques monétaires pour la diversité biologique. De façon générale, il y a un manque important d'objectifs à court et à long terme en matière de mobilisation des ressources, d'inventaires de tous les mécanismes de mobilisation des ressources offerts par le gouvernement et d'efforts pour comprendre et analyser la mobilisation passée et actuelle des ressources.

23. Plusieurs pays ont dressé une liste des projets dans l'espoir d'obtenir un soutien en ressources mais, en général, ils n'ont pas examiné la question de la faisabilité politique ni d'un consensus sur les différentes façons de mobiliser les ressources, même pour les interventions figurant sur la liste des priorités pour la diversité biologique contenues dans les stratégies et les plans d'action sur la diversité biologique. Dans les cas où le concept de projet a reçu l'approbation initiale des organismes donateurs pour un développement plus poussé, les choix financiers envisagés dans les stratégies nationales et les plans d'action ne sont pas disponibles ou ne sont pas disponibles dans les délais prescrits. Ce facteur a souvent été la cause de retards dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets et d'annulations subséquentes. De plus, il y a contradiction entre les attentes des bénéficiaires au sujet du financement à long terme obtenu à l'externe et les attentes des donateurs à l'effet que les avantages du projet survivraient la fin du soutien financier externe.

IV. SOLUTIONS POSSIBLES

26. Les lacunes en matière de financement ouvrent la porte à une innovation du financement de la diversité biologique qui pourrait dépasser les limites des scénarios d'affaires usuels. Certaines lacunes peuvent être comblées au moyen d'efforts supplémentaires qui suivent la direction du financement de la diversité biologique tandis que d'autres exigent des solutions plus systématiques conçues dans une perspective à plus long terme. Voici dix exemples de moyens d'atténuer les lacunes des possibilités de financement :

- a) Évaluer les ressources nécessaires pour appliquer la Convention au niveau national et international;
- b) Créer un compte national de financement de la diversité biologique et effectuer régulièrement des études du financement de la diversité biologique à l'échelle internationale;
- c) Profiter des occasions possibles associés à des mécanismes financiers innovateurs;
- d) Promouvoir l'accès et l'utilisation des ressources financières privées;
- e) Fournir un cadre de travail mondial pour diriger la répartition des ressources pour la diversité biologique;
- f) Adopter des critères communs pour établir les priorités et mettre en séquence les activités de diversité biologique;
- g) Mettre en œuvre des évaluations nationales communes de la diversité biologique;
- h) Universaliser les mesures du rendement de la diversité biologique;

- i) Améliorer la faisabilité politique et le consensus des solutions de financement de la diversité biologique;
- j) Élaborer des stratégies pour la mobilisation des ressources aux niveaux national et international

/...

24. Voici divers mécanismes et solutions financiers contenus dans les stratégies et les plans d'action sur la diversité biologique:

a) *Mélanger les solutions* : Fonds budgétaire spécial, fonds pour la diversité biologique (conservation), fonds d'assurance écologique, banque écologique dont le capital provient des taxes et des allocations écologiques;

b) *Mesures fiscales* : Avantages fiscaux et autres mesures d'incitation à faire des dons pour la conservation de la diversité biologique, avantages incitatifs fiscaux pour les entreprises privées qui financent des projets de diversité biologique, taxes sur l'exploitation des ressources naturelles ou droits imposés aux entreprises privées qui utilisent les ressources de la diversité biologique telles que les forêts et les pêches, taxes d'aéroport, redevances pour les industries de la faune, des forêts et des pêches;

c) *Réforme administrative* : Établissement et amélioration des prix et des marchés de la diversité biologique, et des revenus par la privatisation des biens, y compris les objets de la diversité biologique, le renforcement des synergies existantes entre les programmes nationaux (financement commun), système pour retourner les revenus provenant des parcs (tourisme) au programme des aires protégées, retour d'une part des droits payés pour les permis de pêche et de chasse aux activités de conservation;

d) *Revenus fondés sur la prévention* : Amendes et arrangements perçus pour les dommages causés à la diversité biologique, amendes pour la pollution, vente de permis et d'avantages semblables, permis de pâturage, permis d'exploitation minière et permis touristiques;

e) *Production de revenus* : Paiement pour les services environnementaux, activités de biosprospection, ventes commerciales de bois d'œuvre durable, droits d'entrée et d'utilisation des aires protégées;

f) *Projets du secteur privé* : Mise sur pied d'accords de partenariat public-privé, commandites du secteur des affaires, établissements scientifiques et de recherche, clubs de membres pour la conservation, fonds d'entreprises et campagne d'adoption d'un parc;

g) *Mesures altruistes* : Groupes philanthropiques, dons d'organismes sociaux, d'entreprises et de particuliers;

h) *Solutions locales* : Organismes locaux non gouvernementaux, budgets locaux, fonds communautaires de développement et de diversité biologique, mise sur pied de programmes de micro crédit;

i) *Innovations internationales* : Conversion de dette et dette pour échanges de nature et mécanismes de marché du Protocole de Kyoto.

25. Les solutions de financement ont aussi fait l'objet de discussions intensives par la Commission sur le développement durable depuis sa mise sur pied. Bien que ces discussions aient surtout été peu concluantes, plusieurs idées et concepts d'instruments de financement se sont avérés informatifs et pertinents :

a) *Réformes financières et économiques* : Fonds environnementaux ou de diversité biologique sous forme de fondations, de fonds d'affectation spéciale ou d'installations octroyant des

subventions, capital de risque, réforme fiscale visant à décourager l'extraction et la récolte excessives des ressources naturelles et/ou mobilisation d'importantes ressources budgétaires pour la diversité biologique;

b) *Droits de propriété* : Brevets de la diversité biologique, droits de propriété, possession de terres, droits de propriété communs, concessions à long terme;

c) *Perception de loyers/établissement du prix des ressources* : Droits de prospection, établissement d'un prix à partir du coût complet et établissement du prix des fonctions écologiques;

d) *Réduction des subventions* : Subventions pour la protection des habitats, taxes de concession forestière;

e) *Taxes écologiques* : Taxes écologiques visant les loisirs et la consommation, l'appauvrissement des ressources et la pollution comme par exemple taxe sur la pollution, taxes sur les ressources naturelles et programmes d'échange des émissions, réduction des taxes de distorsion, taxes pour l'utilisation différentielle des terres, réduction et élimination des subventions qui endommagent l'environnement sur, entre autres, les combustibles fossiles, l'électricité, l'agriculture, l'eau et les pesticides;

f) *Taxes environnementales* : Taxes de déforestation, de pollution, d'émissions et d'effluents, et taxes de dénaturation de l'environnement;

g) *Innovations* : Droits de bioprospection, droits de tourisme scientifique, fonds écologiques, étiquetage écologique, droits de bassin hydrologique, crédits de déforestation échangeables, mesures incitatives pour le déménagement, droits d'exploitation échangeables, crédits de conservation échangeables, obligation de protection forestière échangeable, incitatifs fiscaux pour promouvoir les investissements privés pour la diversité biologique, obligations environnementales, compensation environnementale, conversion de dette en investissements écologiques afin de transformer la dette officielle ou commerciale des pays en développement en soutien financier pour la diversité biologique, mécanisme de développement propre, taxes internationales sur le transport aérien ou droits d'utilisateur de l'environnement pour le transport aérien, taxes internationales du carbone sur les combustibles énergétiques, taxes sur les transactions internationales de devises étrangères, qui ont été encouragées à l'origine en raison de leur effet apaisant sur la spéculation dans les marchés financiers.

26. À la demande expresse de l'Assemblée générale des Nations Unies, plusieurs organisations internationales et gouvernements ont entrepris des projets d'étude sur des mécanismes financiers innovateurs qui permettront de réaliser les objectifs de développement du millénaire, notamment le Secrétariat des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Université des Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques, de même que les gouvernements du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne, du Brésil et du Chili. Les discussions sur le financement du bien public mondial sont celles qui ont suscité le plus d'intérêt. Voici quelques solutions proposées :

a) Centre financier international offrant un mécanisme de financement temporaire pour « couvrir » les engagements juridiques contraignants à long terme des donateurs pris par les gouvernements donateurs au cours des dernières années;

b) Don de droits de tirage spéciaux ou création de nouveaux droits de tirage spéciaux;

c) *Taxes mondiales* : Taxe environnementale mondiale (carbone), taxe « Tobin » sur les transactions de devises étrangères, taxe sur les transactions financières générales, taxe internationale sur le carburant aviation ou le kérosène, taxe de pollution maritime, taxe sur la vente d'armes, taxes sur les communes mondiales, les courriels, l'Internet ou les bits, surtaxe sur les profits multinationaux, surcharges sur les taxes à valeur ajoutée ou les impôts sur le revenu, taxe sur les billets de passagers et de marchandise, droits d'utilisation fondés sur les émissions des avions;

d) *Contributions volontaires* : Dons privés, ajouts aux factures de routine, mesures fondées sur les taxes, loteries mondiales / obligations à prime mondiales, fonds de partenariats publics-privés;

e) Garanties publiques;

f) Redevances.

27. L'existence de nouvelles idées et d'idées innovatrices pour trouver des ressources financières supplémentaires pourrait offrir de nouvelles possibilités financières pour la diversité biologique mais ces concepts doivent être examinés minutieusement dans le contexte des dispositions de la Convention. Les articles 20 et 21 de la Convention mettent de l'avant plusieurs caractéristiques du financement qui doivent entrer en ligne de compte dans l'examen des ressources financières supplémentaires :

- a) Nature nouvelle et supplémentaire des ressources financières;
- b) Caractère adéquat, prévisibilité et opportunité des entrées d'argent;
- c) Partage du fardeau;
- d) Système transparent et démocratique pour la direction du fonctionnement.

Une série complète de solutions peut être élaborée en effectuant un examen approfondi des ressources financières et des mécanismes proposés par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'application de la Convention.

V. RECOMMANDATIONS

28. La Conférence des Parties est invitée à examiner les recommandations suivantes de même que la recommandation I/4 de la première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention (UNEP/CBD/COP/8/4, annexe) :

La Conférence des Parties,

1. *Recommande* les marqueurs de Rio de l'Organisation de coopération et de développement économiques à titre d'instruments utiles pour la production de statistiques financières sur les activités d'assistance visant les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et *encourage* toutes les Parties et les gouvernements concernés à participer à l'élaboration et à l'amélioration des marqueurs de Rio de l'Organisation de coopération et de développement économiques;

2. *Suggère* la tenue d'un examen des marqueurs de Rio de l'Organisation de coopération et de développement économiques de concert avec un examen approfondi des ressources financières et des mécanismes financiers de la deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention;

3. *Demande* au Secrétaire exécutif de continuer à mettre à jour l'information sur les sources et les activités de financement pour l'application efficace de l'objectif en trois volets de la Convention et de mettre régulièrement l'information à la disponibilité des Parties et, à cet égard, *invite* toutes les institutions financières compétentes, dont le groupe de la Banque mondiale et les banques régionales de développement, à mettre cette information à la disposition du Secrétaire exécutif.
